



DIPLÔME DES MÉTIERS D'ART (DMA)

• GRAVURE ORNEMENTALE

DÉFINITION

Le graveur d'ornement exerce un métier de décor. Il incise à l'aide de ses burins les objets les plus divers : bijoux, pièces d'orfèvrerie, éléments de meubles. Il travaille les métaux précieux ou usuels mais aussi la nacre et même certains bois. Il a une connaissance théorique et pratique des machines à graver, pantographes classiques et appareils à commandes numériques.

Le graveur utilise trois techniques principales : après le dessin, il incise (gravure), sculpte (ramolayé), découpe (repercé). En complément, il pratique l'émaillage sur métaux, qui permet de retrouver des procédés très anciens comme le champlevé et la basse-taille. Le graveur d'ornement doit aimer le dessin, avoir un sens de la composition. Sa vue de près doit être excellente ainsi que sa précision, sa minutie et son calme.

FORMATION

Formation en deux ans (niveau III) qui a pour but de former des professionnels réalisateurs-concepteurs.

CONDITIONS D'ADMISSION

Peuvent présenter leur candidature :

- Les élèves titulaires d'un Diplôme de Fin d'Études Secondaires des Métiers d'Art (D.F.E.S.M.A.) de la spécialité,
- Les étudiants issus de la classe de Mise à Niveau Arts Appliqués option Métiers d'Art.

Recrutement sur dossier scolaire, selon la procédure nationale Admission Post Bac (APB) accessible par internet sur

www.admission-postbac.fr

PROCEDURE DE RECRUTEMENT

1^{ère} phase : à l'issue de la procédure Admission Post Bac (APB), une commission examinera les candidatures.

2^{nde} phase : les candidats sont convoqués pour un entretien.

ÉTUDES

33 heures hebdomadaires

Enseignement général (7h) : français, langue vivante, informatique, physique-chimie, économie et gestion

Enseignement artistique (10h) : expression plastique, arts techniques et civilisations, composition d'arts appliqués

Enseignement professionnel (16h) : atelier de création et de réalisation, technologie de spécialité (une co-animation est assurée par le professeur d'arts appliqués)

Stage en entreprise de 4 à 6 semaines en fin de 1^{ère} année.

Le DMA Art de l'Habitat est constitué de 8 Unités de Valeur. Leur acquisition est répartie sur les deux années de formation : le passage en 2^e année est subordonné à l'obtention des U.V. de 1^{ère} année.

DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS

Dans le domaine de la création, les débouchés professionnels sont offerts par les ateliers ou bureaux d'études de bijouterie, de joaillerie, d'orfèvrerie, par l'industrie et l'artisanat du luxe en général. La restauration de meubles offre également quelques emplois.

POURSUITE D'ÉTUDES

À l'ESAA Boule avec le DSAA mention Produit, aux Arts Décoratifs (concours), à la FEMIS.

L'ESAA Boule est un établissement public. Le régime est l'externat (pas d'hébergement possible) ou la demi-pension.

Cette formation ouvre droit au régime de sécurité sociale des étudiants.